

Conseil d'école du 26 juin 2017

Procès-verbal

Présents : enseignants : Mme Biesuz, Mme Salagnon, Mme Sailis, M. Durand, Mme Giansetto
mairie : Mme Gilbert
parents : Mme Pinet, Mme Vauclair, Mme Villard
DDEN : Mme Chinal
Excusés : IEN : M. Julien
mairie : M. Achard
parents : M. Noël

Sorties et projets

- Le cycle musique avec le musicien intervenant s'est terminé pour les classes de PS/MS/GS et CE1/CE2, le bilan pour l'ensemble des classes est très positif.
- Pour l'opération « Le petit-déjeuner de mon copain ». L'école a reçu 92 kg de nourriture de la part des familles. L'ensemble a été récupéré par la banque alimentaire.
- Le cycle natation s'est terminé le 6 juin, après 10 séances à la piscine de St Jean de Mne. (coût estimé : 2500 €, Mairie)
- La classe de CE1/CE2 s'est rendue au Dôme Théâtre pour un spectacle de danse intitulé « Et Juliette ». (coût : 275 €, Sou des écoles)
- La classe de CE1/CE2 s'est rendue à Sollières-Sardières pour une visite du musée archéologique. (coût : 392.50 €, Mairie et Sou des écoles)
- Le cycle VTT pour la classe de CM1/CM2 n'a pas pu se concrétiser, faute d'accompagnateurs en nombre suffisant.
- Le cycle canoë a débuté pour la classe de CM1/CM2, sur le plan d'eau de Ste Hélène sur Isère et pour 5 séances. (coût : 650 €, Mairie et Sou des écoles)
- L'infirmière scolaire est intervenue auprès des élèves de CM2 pour une matinée dédiée à « apprendre à porter secours »
- Les élèves de CM2 ont visité le collège La Lauzière d'Aiguebelle. Ils ont rencontré une classe de 6^{ème} dans le cadre d'un jeu d'orientation dans les locaux du collège. (coût : 80 €, Mairie)
- La classe de découverte pour les classes de PS/MS/GS et GS/CP s'est déroulée les 15 et 16 juin. Un bilan très positif. (coût : 4 536 €, Sou des écoles, Maire, familles, Conseil départemental).
L'équipe enseignante remercie les différents partenaires pour le financement de ce projet, ainsi que Vanessa pour sa participation bénévole.

À venir :

- Une sortie montagne est prévue le 4 juillet pour la classe de CM1/CM2. (coût : 250 €, Sou des écoles)
- Le Sou des écoles organise une kermesse le samedi 1^{er} juillet après-midi.
Les nombreux projets ci-dessus illustrent bien l'importance que représente l'association vis-à-vis de leur financement, conjointement à celui apporté par la mairie.

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont accompagné et encadré ces sorties tout au long de l'année.

Travaux et aménagements.

L'équipe enseignante a rencontré M. David Laux, l'architecte retenu pour le projet de rénovation de l'école, en compagnie d'une délégation de la mairie. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur les attentes de chacun, préalablement au lancement du projet. L'équipe enseignante remercie la mairie et l'architecte pour cette initiative.

Sécurité

Le troisième exercice incendie a eu lieu le 26 juin au matin. Les classes ont été évacuées très rapidement. Les systèmes d'alarme des deux bâtiments ne sont toujours pas couplés.

M. Augem a relevé les mesures du taux de radon détecté dans la classe de GS/CP et dans la salle informatique, suite aux travaux commandés par la mairie. Les résultats fournis en annexe sont une synthèse des mesures relevées par un appareil homologué.

Budget

M. Franck Celle, psychologue scolaire sur les secteurs d'Aiguebelle et La Chambre, a fait parvenir aux mairies un courrier dans lequel il explique sa difficulté à obtenir des crédits pour l'achat des tests psychologiques destinés aux élèves. Ce matériel, qui permet d'établir des bilans psychologiques, est crucial et se doit d'être le plus récent possible. A ce jour, seule la mairie de La Chambre finance l'achat de matériel pour les enfants à partir de 6 ans, mais le psychologue ne dispose pas de matériel pour les plus jeunes. Une demande de participation a donc été envoyée aux autres mairies. Sans ces crédits, le coût des tests devrait être reporté sur le budget des écoles, ou bien sur les familles.

Effectifs et répartitions pour la rentrée 2017-2018

Les prévisions d'effectifs sont les suivantes : 14 PS, 10 MS, 7 GS, 15 CP, 14 CE1, 16 CE2, 12 CM1, 10 CM2, pour un total de 98 élèves (en légère augmentation).

Le déséquilibre existant entre les différents niveaux, et notamment le fort effectif de CE2, ne nous permet pas d'arrêter une répartition à l'heure actuelle. D'autres inscriptions sont envisageables pendant les vacances. La question des répartitions reste donc en suspens, en tout cas pour ce qui concerne les CE et CM. La répartition définitive sera affichée le 1^{er} septembre, jour de la pré-rentrée des enseignants. Aussi, l'équipe enseignante insiste sur le fait qu'il est préférable de ne pas « préparer » les enfants à la maison à être dans telle ou telle classe, avec tel ou tel enseignant, ou tel ou tel camarade.

Organisation du temps scolaire pour l'année 2017-2018

Les médias ont relayé une annonce du nouveau ministre de l'Education Nationale concernant un possible nouveau décret visant à assouplir encore la réforme des rythmes scolaires. Selon ce projet, les mairies auraient la possibilité de demander à rassembler le volume des 24 h d'école hebdomadaires sur 8 demi-journées, sans qu'il n'y ait plus obligation de conserver 5 matinées de classe. En clair, cela consisterait à revenir à la semaine des 4 jours d'avant la réforme. Pour cela, une demande de la mairie devra être adressée au Directeur Académique, conjointement à l'avis du Conseil d'école.

A ce jour, aucun texte n'a été publié, et le ministre ne communique plus sur ce sujet. Toutefois, la mairie d'Epierre a émis le souhait de profiter de cet assouplissement, étant donné qu'elle ne sera plus en mesure de programmer les activités périscolaires l'année prochaine. Les parents délégués ont procédé à un sondage auprès des familles qui ont ainsi pu donner leur avis.

L'équipe enseignante, pour sa part, regrette qu'une fois de plus cela doive se faire dans l'urgence, alors qu'aucune étude officielle n'ait pu conclure sur les effets de la réforme, qui visait à alléger la journée scolaire des élèves.

Souhaitant anticiper sur la parution probable du décret au début des vacances d'été, le Conseil d'école procède à un vote. En voici le résultat :

Membres votant : 10 Votes exprimés : 9

- pour la répartition des horaires scolaires sur 4 jours de classe et la libération du mercredi matin : 7 voix
- pour le maintien des horaires actuels sur 4 jours ½ : 2 voix
- abstention : 1 voix

Le Conseil d'école adopte donc la proposition de la mairie de s'engager dans une demande de dérogation. L'équipe enseignante pose alors la question des horaires de l'après-midi, suggérant que l'on continue de reprendre la classe à 13h15 comme actuellement, pour finir à 16h15. Plusieurs raisons à cette proposition :

- On parviendrait malgré tout à réduire légèrement la journée scolaire.
- Avec des séances d'APC (aide personnalisée) de 45 min, les élèves concernés pourraient quitter à 17h, plutôt que 17h15 ou 17h30 comme c'était le cas avant la réforme.
- Le temps de cantine resterait réduit, les enseignants peuvent ainsi récupérer des élèves un peu moins excités.
- Les petits continueraient d'aller à la sieste plus tôt.

Les parents délégués souhaitent consulter les parents d'élèves afin de se prononcer sur les horaires de l'après-midi. Une enquête sera transmise aux familles et le Conseil d'école devra se réunir ultérieurement pour prendre une décision.

Périscolaire

Mme Gilbert annonce que la mairie a changé de fournisseur pour les repas de cantine. C'est la société API, basée à Domène, qui a été choisie. Plus d'informations sur <http://www.api-restauration.fr/>

Points abordés à la demande des parents d'élèves

Sans objet.

Le Directeur, président et secrétaire de séance,
C. Durand

